

- les longs délais de production militaire; et
- les investissements insuffisants au niveau de la technologie de pointe, des installations et des machines dans le secteur de la défense.

Le Groupe de travail en est arrivé à la conclusion que l'infrastructure industrielle de défense canadienne était «fragmentée et extrêmement spécialisée, et qu'elle n'était pas conçue pour répondre aux besoins opérationnels des Forces canadiennes».

Le Groupe de travail a constaté que le Canada avait acheté divers types d'articles militaires de fournisseurs tout aussi divers de l'extérieur de l'Amérique du Nord, notamment de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Italie, de la Suisse et de la Suède. Il a recommandé que le Canada reconnaisse que la préparation industrielle commune des alliés renforcerait la sécurité mondiale; et qu'il collabore avec ses alliés pour améliorer son état de préparation et celui de l'Alliance. Il a surtout recommandé que le Canada «continue à conclure des accords de coopération dans l'intérêt de la rationalisation, de la normalisation et de l'interopérabilité lorsqu'il est évident qu'elles contribuent à l'état de préparation et au maintien des Forces canadiennes».

Le projet de loi C-6 cherche à renforcer la coopération dans l'industrie de la défense avec nos alliés et nos partenaires en matière de défense dans deux importants secteurs de produits de la défense : en l'occurrence, les armes de petit calibre, y compris les armes à feu automatiques et les véhicules blindés légers (VBL). Les armes à feu automatiques qu'utilisent les Forces canadiennes sont fabriquées par Diemaco, de Kitchener, et les VBL, par la filiale Diesel de General Motors, à London. Aucun de ces deux producteurs ne peut survivre en ne pourvoyant qu'aux seuls besoins du Canada. Ils feront faillite si les conditions d'exportation d'armes à feu automatiques dans des pays choisis ne sont pas assouplies. De ce point de vue, le projet de loi C-6 est extrêmement important, tant pour les besoins à long terme des Forces armées canadiennes que pour l'infrastructure industrielle de défense canadienne en général.

En 1976, le MDN a désigné Diemaco comme centre d'excellence pour l'approvisionnement des Forces armées canadiennes en armes de petit calibre pour que le Canada ne soit pas entièrement tributaire des fournisseurs étrangers en période d'urgence. Ce fabricant est unique au Canada et est essentiel à l'état de préparation opérationnelle à long terme du MDN. L'attribution en 1984 d'un contrat pour la production de la nouvelle famille des armes destinées aux Forces armées canadiennes a créé 300 emplois directs à l'usine de Diemaco à Kitchener, 200 emplois directs chez ses 75 sous-traitants canadiens, et autant d'emplois indirects. Ce contrat est presque terminé et Diemaco doit